

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative à l'état des espaces publics, de la sécurité, des problèmes de stationnement et de circulation dans le quartier du Bon Air

Le représentant des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordiger van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Nous nous adressons à vous aujourd'hui en tant que citoyens d'Anderlecht, habitants du quartier du Bon Air, pour vous faire part de notre profond mécontentement face aux problématiques persistantes qui affectent notre cadre de vie. Nous vous remercions pour votre attention et espérons que cette interpellation aboutira à des solutions concrètes.

1. Problèmes des aménagements publics : des trottoirs impraticables et des infrastructures inadéquates.

Le stationnement des voitures dans le quartier constitue la base de toutes les autres problématiques rencontrées. En effet, il est impossible de se garer correctement dans les rues sans enfreindre les lois et défoncer les trottoirs.

Nos trottoirs et placettes sont, par conséquent, dans un état déplorable. Nombre d'entre eux sont impraticables, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les familles avec poussettes et les personnes âgées. Le revêtement, quand ils ne sont pas adéquats à l'usage, est souvent abîmé, parsemé de trous, et les racines des arbres déforment parfois la voirie, rendant les déplacements dangereux.

Rappelons que notre quartier se situe sur la promenade verte entourant Bruxelles et qu'il constitue la vitrine de notre commune vis à vis des promeneurs.

Soulignons également le grand intérêt historique et patrimonial de la cité.

Cet état de fait n'est pas nouveau et avait été dénoncé par Madame Carlier lors de son interpellation du 27 juin 2024, relative au quartier du Bon Air.

Nous demandons la mise en place d'une concertation avec les habitants afin de définir un projet de réfection globale des espaces publics où la place des voitures doit être prise en compte dès le départ. Les trottoirs et les placettes doivent répondre aux besoins de tous les usagers. Nous demandons à la Commune de s'engager dans la demande d'un permis d'urbanisme modificatif et dans la mise en œuvre rapide de celui-ci.

2. Problèmes de sécurité et de propreté.

Le constat est fait d'une hausse de la criminalité liée au trafic de stupéfiants dans le quartier.

Nous demandons une prise en charge sérieuse de la part de la Commune avec un renforcement policier et la mise en place de caméras de surveillance aux points-clefs du quartier.

Trop de dépôts clandestins gangrènent le quartier.

Nous demandons une prise en charge de la propreté du quartier avec la mise en place d'intervention rapide pour éviter l'accumulation de détritits et de dépôts clandestins mais également la pose de poubelles publiques. La mise en application des sanctions prévues pour les contrevenants serait également nécessaire.

### 3. Non à la zone résidentielle.

Nous avons appris qu'il existent des projets de mise en zone résidentielle du quartier. Nous nous opposons fermement à ce projet qui ne répond pas aux besoins réels des habitants actuels. Avant d'entamer de telles démarches, la priorité doit être donnée à l'amélioration des espaces publics existants.

Nous demandons à être consultés de manière transparente sur ce projet afin que notre avis soit pris en compte.

### 4. L'entretien des jardins des maisons du « Foyer Anderlechtois » : un manque de suivi préoccupant.

Nous constatons que de nombreux jardins des maisons du « Foyer Anderlechtois » sont laissés à l'abandon. Cette situation entraîne une dégradation du cadre de vie et parfois même des problèmes sanitaires. Le manque d'entretien favorise l'accumulation de déchets et la prolifération de nuisibles, ce qui impacte directement les riverains.

Nous constatons également que les végétations des espaces publics souffrent d'un manque d'entretien. Des zones entières de l'espace public sont laissées en friche par la Commune. Cela est inadmissible.

Nous demandons que des mesures soient prises pour assurer un entretien régulier des espaces verts et des mesures pour faire entretenir les jardins privés.

Le « Foyer Anderlechtois » doit être obligé de responsabiliser ses locataires pour maintenir leurs jardins en bon état.

Propriétaires et locataires doivent assurer leur obligation légale d'entretenir leur jardin sous peine de sanctions efficaces de la part de la Commune.

### 5. Manque d'information sur les travaux d'égouttage.

Enfin, nous souhaitons exprimer notre frustration quant au manque de communication autour des travaux d'égouttage en cours ou à venir. Personne n'est informé des dates précises, de l'ampleur des travaux ni de leurs impacts sur la circulation et l'accessibilité du quartier. Cette opacité génère de l'incompréhension et un sentiment d'abandon.

Nous demandons à la Commune d'améliorer la communication avec les citoyens, notamment par des réunions d'information, des affichages clairs et une meilleure diffusion des informations sur les canaux numériques et papier.

Nous demandons également à la Commune de nous fournir l'état des lieux avant travaux de manière à assurer que les rues soient remises dans l'état minimum d'avant travaux voir même dans un état meilleur.

Conclusion.

Notre quartier souffre de problèmes qui affectent directement le quotidien de ses habitants. Nous vous demandons des actions concrètes, des délais précis et un engagement clair pour résoudre ces situations. Nous espérons que vous prendrez en compte nos revendications et que nous pourrons travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie dans le quartier du Bon Air.

Madame l'Echevine BENMRAH, apporte la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen BENMRAH, geeft volgend antwoord:

Je ne m'en cacherais pas. La situation dans le quartier du Bon-Air n'est pas satisfaisante. Des mesures seront par conséquent prises pour améliorer les choses. Certaines pourront se faire dans le court ou moyen terme, d'autres nécessiteront plus de temps ou des moyens financiers importants.

Actuellement le stationnement dans le quartier « BON AIR » ne répond pas aux contraintes légales et ce, dans l'ensemble du quartier excepté dans l'avenue de la Fécondité ainsi que les emplacements en épis dans la rue du Bonheur. Ce qui fait que le quartier offre 363 emplacements en infraction et 83 emplacements autorisées. +/- 80% du stationnement est ainsi non conforme.

Ces emplacements sont non conformes étant donné que la largeur de l'espace public, c'est-à-dire de façade à façade, ne permet pas de maintenir du stationnement légal accompagné de la largeur minimale du cheminement piéton qui est de 2m ainsi que la largeur minimale de la voie de circulation qui est de 3m.

Pour rappel, le stationnement sur l'accotement n'est pas autorisé non plus dans le quartier. D'ailleurs cette situation non réglementaire implique que le contrôle du stationnement par Parking.brussels est actuellement suspendu.

Je prends évidemment bonne note du souhait d'organiser une concertation avec les habitants pour définir un projet global pour repenser le quartier.

Je reste convaincue que la solution à court terme, afin de légaliser le stationnement dans le quartier, serait de mettre l'ensemble du quartier "BON AIR" en "zone de rencontre" également appelée "zone résidentielle" ou encore "Zone 20km".

Cette solution, pour couper court à ce j'ai entendu, n'aurait aucun impact sur le cadastre des riverains et par conséquent sur l'impôt sur le revenu cadastral.

Et il va de soi que la création d'une telle zone ne se ferait qu'après consultation des habitants.

Pour ce qui concerne les travaux d'infrastructure, mon Collège, Monsieur MILQUET, est bien décidé pour la prochaine phase de la rénovation du quartier que plusieurs séances de concertation avec les riverains soient organisées. Et nous encourageons les riverains à venir nombreusement afin d'éviter des discussions par après.

Pour les problèmes d'égouttage, nous rappelons que Vivaqua a distribué un flyer dans le quartier et qu'un site web est disponible contenant nombre d'informations utiles.

Quant à l'état des lieux, il a été fait et envoyé au gestionnaire de voirie.

Concernant l'insécurité, il a été décidé d'accroître les patrouilles de police dans le quartier.

Pour la propreté, le quartier dispose actuellement de 13 corbeilles publiques, réparties de manière stratégique : à proximité des équipements sportifs, de l'école communale, ainsi qu'à d'autres endroits utiles. Aucun ajout n'est prévu à ce stade, mais la situation fait l'objet d'une évaluation régulière. La volonté de Monsieur VANDYCK est bien entendu d'en ajouter davantage et d'intensifier les tournées de ramassage, conformément au plan structurel qu'il est en train de mettre en place.

Par ailleurs, afin de faciliter l'évacuation des encombrants et de lutter efficacement contre les dépôts sauvages, un mini-recypark est organisé chaque mois Rue Tempérance, exclusivement destiné aux habitants de la cité. Nous rappelons également que les contrevenants s'exposent à des sanctions, et que les services compétents veillent à l'application stricte des règlements de propreté. À court terme, le montant de ces sanctions sera revu à la hausse.

Des caméras mobiles sont déployées dans l'ensemble de la commune, y compris dans la Cité du Bon Air. Leur positionnement est ajusté en fonction de l'évolution des incivilités. Lorsque les dépôts clandestins diminuent dans une zone, les caméras sont redéployées vers d'autres quartiers prioritaires. Néanmoins, elles peuvent être réinstallées au quartier du Bon Air si la situation le nécessite. Il s'agit d'un dispositif flexible, pensé pour optimiser l'utilisation des caméras disponibles. L'objectif de mon collègue VANDYCK est d'augmenter progressivement le nombre de caméras fixes y compris dans la Cité du Bon Air.

La commune n'a pas le droit d'intervenir sur les jardins privés, ni de donner des sanctions sauf s'il y a une emprise sur domaine public. C'est le propriétaire (ici le Foyer) qui devrait sanctionner, le cas échéant.

C'est pourquoi, en qui concerne les mesures au niveau du Foyer Anderlechtois, c'est mon collègue MOSTEFA, en charge du Logement et Président du Foyer qui va vous répondre.

Monsieur l'Echevin MOSTEFA, en réponse à la question concernant l'entretien des jardins des maisons du Foyer Anderlechtois, nous tenons à souligner que toutes les maisons non occupées, dont vous faites référence, ont fait l'objet d'une récente rénovation, d'un récent entretien, au niveau des jardins. Il assure que c'est plus de 33 maisons qui ont fait l'objet d'un entretien au niveau des jardins et des haies, par une société privée. Il propose d'envoyer la liste des maisons qui ont été faites. Cependant, il est effectivement constaté qu'un manque de suivi persiste concernant l'entretien des jardins de certains locataires de maisons occupées.

Nous comptons, avec le Foyer Anderlechtois envoyer des rappels dans un premier temps, des mises en demeure, comme cela se fait régulièrement, pour tous les locataires qui n'entretiennent pas en bon père de famille leur jardin et qui taillent leurs haies. Nous sommes conscients bien évidemment que le manque d'entretien de certains jardins peut nuire au cadre de vie des riverains, dont vous faites référence, et favorise, malheureusement, la prolifération de nuisibles.

Il assure que le Foyer Anderlechtois responsabilise davantage ses locataires et que les sanctions seront envisagées, le cas échéant, si des locataires n'entretiennent pas en bon père de famille leur jardin, ainsi que leurs haies et le contour des maisons.

Dans cette belle cité « Jardin du Bon Air », le Foyer Anderlechtois est propriétaire uniquement de 226 maisons sur 463. Pour le reste des maisons, dont il n'y a pas d'entretien, nous ne sommes évidemment pas responsables de cela. Donc je tiens à préciser. On est le propriétaire uniquement de la moitié des maisons. Pour le reste, ce n'est pas de notre compétence.

Le représentant des habitants remercie le Collège pour ces réactions et ces argumentaires assez clairs. Il revient uniquement sur la proposition de zone résidentielle. Il pense que le problème n'est pas là. En justifiant la place des voitures et en continuant d'accepter que les voitures défoncent les trottoirs, le problème n'est pas résolu. C'est juste une manière de regarder ailleurs et il ne pense pas que ça va réellement résoudre le problème. Notre problème, c'est que les infrastructures aujourd'hui sont dans un état déplorable et ce que vous allez faire avec une zone

résidentielle, c'est juste rendre cette situation de dégradation justifiée, ce qui n'est pas le cas. On ne monte pas sur les trottoirs, on ne sait pas se promener dans le quartier parce que les voitures se garent sur les trottoirs.

Il faut une solution structurelle et il pense que ça c'est vraiment une solution très court-termiste, qui ne va évidemment rien coûter mais qui sur place, ne va pas solutionner le problème.

Il réagit aussi par rapport au Foyer. Peut-être que vous n'êtes pas propriétaire de la majorité, mais sachez que la saleté attire la saleté et qu'effectivement des maisons mal entretenues engendrent et entraînent une spirale négative dans le quartier, et que beaucoup de maisons appartenant au Foyer sont mal entretenues par les locataires, et que donc, engendrer une dynamique positive, avec les habitants, propriétaires et entre le Foyer, serait peut-être une solution pour laquelle nous, on vous tend la main et pour laquelle on est prêts à travailler ensemble.

Ça fait maintenant plus de 20 ans qu'il 'habite dans le quartier, il a parlé de la problématique à Monsieur THOMAS, il parlé de la problématique à Monsieur VAN GOIDSENHOVEN, il a parlé de cette problématique il y a peu à Monsieur CUMPS, et nous en sommes toujours là. Il espère qu'aujourd'hui les choses vont vraiment bouger et que c'est autre chose que juste du vent et des paroles qu'ils vont recevoir, parce que sinon il nous restera plus qu'une chose à faire, nous habitants et propriétaires du Bon Air, c'est de partir. Ils estiment ne pas en avoir pour leurs taxes. Ils paient des taxes, qui sont élevées maintenant à Anderlecht. Et ils ont le droit d'être considérés, pas comme des habitants de seconde zone, mais comme des vrais habitants avec des droits et avec des espaces publics corrects, dignes d'une commune belge. Merci beaucoup.